Nations Unies S/PV.4067 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4067e séance

Vendredi 12 novembre 1999, à 15 heures

New York

Président :	M. Türk	(Slovénie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Sergeev
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Rénaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon

Ordre du jour

La situation au Burundi

99-86455 (F)

La séance est reprise à 15 h 10.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise de convoquer cette séance. Nos remerciements vont également à M. Fall pour son exposé très utile.

La situation qui prévaut au Burundi est une source de préoccupation pour ma délégation. En dépit du temps et de l'énergie considérables que la communauté internationale a consentis en vue de trouver une solution pacifique à ce conflit, la percée souhaitée se fait toujours attendre.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour rendre hommage à feu Mwalimu Julius Nyerere pour le rôle prépondérant qu'il a joué et pour la contribution inestimable qu'il a apportée au processus d'Arusha. Avec la disparition de Mwalimu Nyerere et la reprise des hostilités, il semble que les factions burundaises se sont encore plus éloignées de la paix. Il est par conséquent indispensable et urgent de redoubler d'efforts pour tenter de sauver le processus de paix chancelant.

Dans une première phase, un médiateur devrait être désigné dès que possible afin de poursuivre le travail important entamé par Mwalimu Nyerere. Ce nouveau médiateur devrait être, politiquement et moralement, une personnalité de grande envergure. Si possible, un ancien chef d'État africain qui soit acceptable par toutes les parties burundaises serait le choix idéal.

Nous constatons avec un vif intérêt que les parties concernées envisagent déjà la candidature de certaines personnalités dont on discutera lors du prochain sommet des pays de la région des Grands Lacs. Nous les encourageons à parvenir dès que possible à un accord sur un médiateur, en consultation avec l'ONU et toutes les parties concernées.

Le processus d'Arusha, par le biais de ses comités, a progressé dans de nombreux domaines. Ces comités doivent poursuivre leurs activités. Nous ne pouvons pas nous permettre de tout recommencer à zéro. Nous devrions tirer parti de ce qui a déjà été réalisé plutôt que de revenir à la case départ, surtout à ce moment où un nombre croissant de civils sont pris pour cible.

La situation est encore exacerbée par le fait que même le personnel humanitaire et les fonctionnaires de l'ONU ne sont pas épargnés. Cet état de choses est inacceptable pour la communauté internationale. Nous sommes outrés par ces actes barbares et odieux commis à l'encontre de civils, tant locaux qu'internationaux. C'est pourquoi nous condamnons l'attaque perpétrée à Rutana, ainsi que toutes les attaques dirigées contre des non-combattants qui ne sont pas armés. Nous demandons aux autorités du Burundi d'ouvrir une enquête sur ces incidents et de poursuivre les personnes responsables en faisant usage de toute la vigueur de la loi.

Il nous faut insister sur le fait que chaque gouvernement est responsable d'assurer la protection de ses citoyens. Nous comprenons les préoccupations du Gouvernement du Burundi mais nous craignons que le fait d'installer des personnes dans des camps loin de leurs fermes ne soit peut-être pas la meilleure solution. Nous comprenons les difficultés auxquelles se heurte le Gouvernement, mais il y aurait de meilleurs choix. Le Représentant permanent du Burundi nous ayant dit ce matin qu'il ne s'agissait là que d'une mesure temporaire, nos craintes sont maintenant apaisées et nous espérons que ces familles pourront bientôt rentrer dans leurs foyers.

La situation humanitaire dans le pays se détériore très rapidement. De leur côté, les belligérants n'arrangent guère les choses. Dans le contexte des récentes attaques délibérées contre le personnel humanitaire, les couloirs ménagés pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire se rétrécissent singulièrement. Nous engageons vivement toutes les parties à garantir la sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement de tout le personnel humanitaire.

La présence de combattants dans les camps de réfugiés est également une source de grande préoccupation pour nous. Cette situation regrettable a été en grande partie à l'origine des nombreuses informations faisant état d'exécutions. Le caractère civil des camps de réfugiés doit être respecté par tous les intéressés.

Les dernières informations concernant la situation alimentaire au Burundi sont extrêmement sombres et l'on craint que la prochaine saison ne soit guère meilleure. L'envoi de secours est donc indispensable pour éviter une crise humanitaire imminente.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation constate avec inquiétude que malgré la levée des sanctions contre le Burundi, la situation économique ne cesse de se détériorer. Ma délégation souscrit sans réserve à une augmentation de l'aide en faveur du Gouvernement du Burundi. Nous exhortons donc la communauté des donateurs à recommencer dès que possible à venir en aide au Burundi.

On ne peut nier que la guerre civile qui déchire actuellement le Burundi y entrave le développement économique. Les belligérants doivent comprendre cette réalité et mettre fin aux souffrances de la population. Ils doivent donc conjuguer leurs efforts, déposer les armes et entamer de bonne foi des négociations réelles en vue de parvenir à un règlement définitif. Ceci serait un hommage mérité rendu à la mémoire de Mwalimu Nyerere. Ainsi, ses efforts n'auront pas été déployés en vain. Nous espérons que les parties burundaises entendront bientôt raison et qu'elles répondront favorablement à l'appel lancé par le reste de la communauté internationale.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et ce débat public. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur du Burundi des informations complètes qu'il nous a fournies ce matin.

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général en coordination avec les pays de la région pour relancer le processus de paix d'Arusha. La situation qui prévaut au Burundi continue d'être un sujet de vive préoccupation car elle constitue une grave menace pour la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

Le rapport présenté il y a quelques jours par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Sergio Vieira de Mello, décrit très précisément une situation humanitaire tragique.Une solution durable à la crise au Burundi ne peut être trouvée que par le biais de moyens politiques et diplomatiques. Nous réaffirmons notre soutien aux efforts déployés par les dirigeants africains en vue de trouver une solution négociée à ce conflit.

Le processus de paix d'Arusha a été un outil utile pour promouvoir le dialogue politique au Burundi et il devrait continuer de bénéficier du soutien ferme de l'ONU et de la communauté internationale. Nous regrettons que l'ancien médiateur du processus d'Arusha, feu Mwalimu Julius Nyerere, ne puisse plus apporter sa précieuse contribution aux pourparlers de paix et nous attendons que son successeur soit bientôt désigné. La paix dans la région des Grands Lacs sera le meilleur hommage rendu à son combat pour la justice et le développement en Afrique, qui reste une source d'inspiration.

Nous déplorons les actes de violence perpétrés contre le personnel humanitaire au Burundi et l'assassinat de deux agents humanitaires de l'ONU en octobre dernier. Compte tenu de la montée récente de la violence au Burundi, l'ONU doit être prête à réagir à toute nouvelle détérioration de la situation humanitaire. Toutes les parties concernées doivent s'abstenir de tout acte de violence et entamer sans retard un dialogue politique largement représentatif en vue de créer des conditions propices à la réconciliation nationale, à la démocratie et à la primauté du droit. Pour sa part, la communauté internationale doit être prête à appuyer le processus de paix et à aider ensuite au relèvement du pays.

Je tiens à rappeler qu'en mars 1996, en adoptant la résolution 1049 (1996), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'intensifier les préparatifs en vue de la convocation d'une conférence régionale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, chargée d'examiner les questions relatives à la stabilité politique et économique ainsi qu'à la paix et à la sécurité dans les États des Grands Lacs. Malheureusement, la situation en matière de sécurité dans la région s'étant détériorée, les consultations nécessaires à la convocation de cette conférence n'ont pas pu être engagées.

Nous demeurons favorables à cette proposition, à condition que cette conférence, convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, contribue à la recherche de solutions globales aux problèmes qui touchent l'ensemble de la région, tels que la pauvreté, la stagnation économique, le trafic d'armes, l'afflux de réfugiés et la persistance de la violence.

Nous attendons avec intérêt le rapport que fera le Secrétaire général adjoint Prendergast à l'issue de la visite qu'il effectue dans les pays de la région. Nous espérons que ce rapport servira de fondement à une plus grande participation des Nations Unies au Burundi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir organisé ce débat public pour examiner la situation au Burundi. Non seulement cette situation a déstabilisé le pays tout entier, mais ses effets ont dépassé les frontières du pays. C'est dans ce contexte que nous exprimons notre reconnaissance au Sous-Secrétaire général Ibrahima Fall pour son exposé très instructif.

La région des Grands Lacs est en proie à de nombreux problèmes qui exigent la volonté politique, les efforts et l'appui de la communauté internationale. Nous sommes profondément préoccupés par la violence et l'instabilité

croissantes au Burundi. Nous sommes également préoccupés par le sort des réfugiés qui fuient les combats ininterrompus entre les rebelles et les forces gouvernementales.

Il est décourageant de savoir que des civils innocents sont les principales victimes de ce conflit. Ils sont contraints de fuir leurs foyers à la recherche de la sécurité ou sont emmenés par la force dans des camps de regroupement où les conditions humanitaires sont effroyables et où il n'y a ni abri adéquat ni approvisionnement en eau. Pire encore, certains de ces camps sont inaccessibles aux organisations humanitaires.

Nous rendons hommage au regretté Mwalimu Julius Nyerere pour le rôle prépondérant qu'il a joué et pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour amener les parties à la table des négociations. Nous ne saurions manquer de reconnaître le rôle joué par la République-Unie de Tanzanie dans le processus de paix au Burundi. En effet, la Tanzanie a offert l'hospitalité à de nombreux réfugiés burundais, comme elle l'avait fait pour de nombreux Namibiens à l'époque où nous combattions pour l'indépendance de notre pays. Aujourd'hui, la Tanzanie, l'un des pays les moins avancé, continue d'accueillir environ 300 000 réfugiés burundais. Les Tanzaniens continuent de supporter ce fardeau malgré leurs maigres ressources. Nous espérons qu'ils continueront de jouer un rôle positif dans les négociations.

Nous encourageons les parties burundaises à poursuivre sérieusement les négociations en vue de trouver une solution pacifique aux dissensions civiles du pays. Nous demandons à ceux qui n'y participent pas de s'associer à ce processus pour que tout le peuple burundais puisse jouir de la paix. Dans le même esprit, il importe que les combats cessent pour que tous les efforts puissent se concentrer sur un règlement négocié. Nous regrettons vivement qu'il ne soit peut-être pas possible de parvenir à un tel règlement d'ici à la fin de l'année, mais nous avons bon espoir qu'il interviendra au début du nouveau millénaire. Nous encourageons les parties à régler la question du successeur de l'ex-Président Nyerere, afin de combler le vide laissé par sa mort prématurée, de permettre au processus d'aller de l'avant et de mettre fin aux souffrances du peuple burundais.

Je voudrais souligner que ce n'est qu'avec la participation de tous les Burundais — sans distinction d'ethnie — au processus de développement politique, économique et social du pays que l'on pourra rétablir la paix au Burundi. Il appartient au peuple burundais de s'armer de courage et de volonté pour se supporter et s'accepter mutuellement. La communauté internationale ne peut faire plus que les aider.

Nous demandons instamment à la communauté des donateurs de continuer d'appuyer les négociations d'Arusha et de fournir les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins humanitaires de la population, qui ne saurait se passer de leur aide.

La Namibie condamne l'assassinat dans la province de Rutana, le 12 octobre dernier, de deux membres non locaux du personnel des Nations Unies, qui a conduit à la suspension des activités humanitaires de l'ONU. Nous espérons que ces activités reprendront dès que les conditions de sécurité le permettront. En outre, il importe qu'une enquête soit ouverte et que les auteurs de cet assassinat soient traduits en justice.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir dépêché le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques au Burundi et dans d'autres pays de la région et en dehors de celle-ci pour conférer avec leurs dirigeants sur la situation dans le pays et sur la contribution de l'Organisation des Nations Unies au processus de paix. Nous attendons avec intérêt les résultats de cette visite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Monsieur le Président, ma délégation vous sait gré d'avoir bien voulu convoquer ce débat sur la situation au Burundi.

Il est regrettable que certaines parties burundaises, profitant du vide créé par le décès brutal du Mwalimu Julius Nyerere, facilitateur des pourparlers interburundais, ont estimé qu'il fallait rompre le cessez-le-feu et relancer la guerre civile. La délégation gabonaise condamne cette attitude et invite tous ceux qui, gagnés par le désespoir, ont recours aux armes, à reprendre instamment la voie de la négociation et du dialogue. Ce sont là, à notre avis, les seuls moyens permettant d'aboutir à un règlement durable des crises qui secouent non seulement le Burundi, mais aussi l'ensemble de la région des Grands Lacs. C'est pourquoi ma délégation demeure persuadée que la mise en oeuvre intégrale de l'Accord de Lusaka favoriserait également le dénouement de la situation qui prévaut au Burundi.

Nous demandons à tous ceux qui sont engagés dans le processus de paix au Burundi de s'entendre le plus rapidement possible sur le choix d'un nouveau facilitateur, et que toutes les parties burundaises soient étroitement associées à la recherche de la paix.

L'expérience a, en effet, montré que ceux qui sont considérés comme groupuscules et n'ayant aucun poids pour influer sur le cours des événements, étaient le plus souvent à l'origine des problèmes d'insécurité et d'instabilité qui retardent le déroulement normal du processus de paix.

À ce propos, la délégation gabonaise réitère sa condamnation du meurtre des fonctionnaires des Nations Unies et des organisations humanitaires commis le 12 octobre 1999 dans la province de Rutana. Nous nous félicitons de l'enquête diligentée par le Gouvernement burundais en vue de retrouver les auteurs de cet acte et de les traduire en justice.

Le cycle de violence que connaît à nouveau le Burundi constitue une source de grave préoccupation en ce qu'il augmente le nombre de victimes, en particulier les enfants et les femmes, et entraîne un flux considérable de réfugiés dans les pays voisins.

Nous exhortons nos frères burundais à traduire dans les faits l'engagement solennel qu'ils ont pris à Arusha le 21 juin 1998 en signant la Déclaration de la première série des négociations :

> «Conscients de notre responsabilité historique, nous partageons la même conviction que nous devons au peuple burundais, aux générations actuelles et futures, de créer un climat de paix durable dans notre pays et de mettre fin au cycle constant de la violence et de la tuerie fratricide qui a affligé le Burundi pendant longtemps.
>
> Conscients de la souffrance de notre peuple, nous sommes déterminés à exercer, individuellement et collectivement, le leadership responsable dans le but de mettre fin à cette souffrance et à créer les conditions de la coexistence pacifique sur la base des valeurs démocratiques et de sécurité pour tous». (*S/1998/562, annexe I, p. 3*)

Agir autrement offrirait des prétextes à ceux qui hésitent encore à accompagner les efforts de reconstruction et de développement économique et social entrepris par le Gouvernement et le peuple burundais.

Le rapport que le Secrétaire général a présenté en avril 1998 sur «les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» a mis en évidence la nécessité de fournir une aide et une assistance conséquentes aux pays qui sont aux prises à des conflits car l'état de pauvreté — donc d'absence de développement — dans lequel ils sont souvent placés peut porter atteinte aux efforts faits pour ramener la paix et la stabilité dans les pays concernés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Gabon des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil pour examiner la situation au Burundi. Nous pensons que la participation des autres membres de l'Organisation contribuera positivement au processus d'examen de cette question par le Conseil.

Nous avons apprécié l'exposé que nous a fait ce matin le Sous-Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, sur la situation au Burundi. Nous regrettons d'avoir entendu dire, par lui-même et par d'autres, que la situation sur le front politique, économique et militaire demeurait grave et inquiétante. Il est donc impératif que la communauté internationale, et le Conseil en particulier, redouble d'efforts pour relancer le processus de paix et pour encourager les parties burundaises à oeuvrer ensemble en vue d'un règlement pacifique durable. Nous espérons que la séance publique du Conseil d'aujourd'hui donnera l'impulsion nécessaire à ces efforts.

Ma délégation ne pense pas qu'il soit possible d'apporter une solution durable au conflit burundais en ayant recours à des moyens militaires. À cet égard, nous notons avec une préoccupation particulière l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le dialogue politique. Nous demandons instamment à la communauté internationale, et en particulier aux États de la région, de dynamiser encore les efforts faits pour amener les parties à mettre fin aux combats et à s'engager dans un processus politique. Nous exhortons les Burundais à rechercher une solution durable à leur conflit tragique à la table des négociations plutôt que sur le champ de bataille.

Comme d'autres membres du Conseil, la Malaisie appuie entièrement les initiatives prises par les dirigeants régionaux et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour aider le Burundi à parvenir à un règlement négocié du conflit. Nous nous félicitons du rôle de chef de file joué par l'Afrique, tout en estimant que le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont également un rôle crucial à jouer. Dans ce contexte, nous voudrions rendre hommage à la mémoire de feu l'ex-Président de la Tanzanie, le Mwalimu Julius Nyerere, dont le décès prématuré a laissé un vide qui doit être comblé dès que possible si nous voulons

conserver l'élan qu'il avait généré grâce à ses efforts inlassables. Il est donc impératif que les consultations en cours entre les dirigeants de la région aboutissent au plus vite à la nomination d'un nouveau facilitateur. Le temps est, en effet, un facteur déterminant. Il est tout aussi important de trouver quelqu'un ayant l'énergie, le dévouement et l'envergure du Mwalimu, quelqu'un qui jouira du respect et de la confiance des parties.

Nous pensons que le processus de paix d'Arusha reste le moyen le plus viable de parvenir à une paix durable. Nous sommes consternés par la polarisation que l'on constate parmi les parties burundaises et demandons à celles-ci de ne pas perdre foi dans le processus d'Arusha. Bien qu'ils soient importants, les obstacles rencontrés ne sont pas insurmontables. Il faut donner toutes les chances de réussite aux efforts de médiation du nouveau facilitateur, ces efforts représentant, en effet, la possibilité la plus réaliste de poursuivre le dialogue engagé entre les principaux acteurs. L'élan acquis au cours des premières étapes du processus de paix d'Arusha ne doit pas être perdu.

Nous notons avec une profonde préoccupation que, comme dans de nombreux autres conflits, les malheureuses victimes du conflit au Burundi sont les civils innocents qui sont pris entre deux feux. La détérioration de la situation sécuritaire, suite à une escalade de la violence dans les régions rurales, a entraîné des déplacements de population sur une grande échelle et une suspension de l'assistance humanitaire. La communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour régler le conflit sur un plan politico-diplomatique mais il est également indispensable d'assurer la poursuite de l'assistance humanitaire aux populations touchées afin d'éviter d'autres difficultés et de nouvelles pertes en vies humaines. La situation sur le front économique est également fort inquiétante. Les premiers espoirs d'amélioration de l'économie suite à la levée de l'embargo économique des voisins du Burundi ne se sont pas concrétisés, essentiellement à cause de la violence et de l'insécurité permanentes.

L'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et l'accès à celle-ci sont impératifs si nous voulons stabiliser la situation au Burundi. De nouveaux déplacements de populations pourraient avoir de graves conséquences pour la paix et la sécurité dans toute la région des Grands Lacs. Leur prévention devrait donc constituer une des principales priorités de la communauté internationale. La Malaisie condamne l'attaque perpétrée contre la mission humanitaire dans la province de Rutana, le 12 octobre dernier, qui a causé la mort tragique de deux représentants d'institutions des Nations Unies. Nous nous félicitons de la décision prise par le Gouvernement burundais de procéder à une enquête approfondie sur cet incident et de poursuivre les responsables.

Les intérêts sectaires étroits doivent céder le pas aux intérêts et aux préoccupations de l'ensemble du peuple burundais. La communauté internationale ne peut plus tolérer que des actes de violence sauvage continuent d'être commis en toute impunité. Les auteurs de graves violations du droit international humanitaire doivent être tenus responsables de ces crimes contre l'humanité. Nous notons également que la série d'attaques perpétrées récemment contre des civils a conduit le Gouvernement burundais à procéder au regroupement forcé de 130 000 personnes dans des camps, comme l'a confirmé le Sous-Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, lors de son exposé. Bien que ces mesures drastiques soient motivées par des considérations de sûreté et de sécurité et pourraient améliorer la situation sécuritaire, nous demandons que les besoins et le bien-être des personnes se trouvant dans ces camps soient pleinement assurés. Quoi qu'il en soit, elles doivent avoir la possibilité de rentrer dans leur village et dans leur foyer dès que possible.

Enfin, ma délégation voudrait souligner que la cessation du conflit relève de la responsabilité des Burundais eux-mêmes, et en particulier de leurs dirigeants. Un véritable engagement politique de la part des dirigeants est absolument nécessaire si nous voulons que le dialogue politique porte ses fruits. Nous demandons à tous les Burundais d'abandonner leurs divergences ethniques et intestines dans l'intérêt, plus grand, de leur pays. Ils doivent saisir l'occasion fournie par le processus d'Arusha et commencer à rebâtir une nation unifiée, dans le cadre d'une constitution qui jouit du plus large appui possible. La mémoire des nombreux Burundais qui ont péri et celle du Mwalimu Nyerere, ainsi que ses efforts admirables devraient être pour eux une source d'inspiration.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Il y a un an, lorsque les Pays-Bas sont devenus membre du Conseil, on parlait souvent du Burundi comme d'une lueur d'espoir dans une région très obscurcie par les conflits. Lorsque les sanctions régionales ont été levées par la suite, on espérait voir d'ici la fin de cette année le processus de paix d'Arusha aboutir à un règlement global.

Aujourd'hui je ne peux qu'exprimer l'extrême préoccupation des Pays-Bas face à la situation actuelle au Burundi. Les forces extrémistes ont gagné encore du terrain et c'est dans ce climat que deux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, dont un ressortissant néerlandais,

ont récemment été tués. Il est nécessaire de traduire en justice les auteurs de ces meurtres.

Au milieu de cette dégradation des conditions de sécurité, la situation humanitaire continue d'empirer. Nous engageons toutes les parties à respecter les règles du droit humanitaire international en la matière. La neutralité et l'impartialité de l'aide humanitaire doivent être respectées et tout doit être mis en oeuvre pour garantir la sécurité de ceux qui acheminent cette aide.

Si nous comprenons parfaitement que la dégradation des conditions de sécurité puisse nécessiter des mesures exceptionnelles, nous ne pensons pas que le regroupement forcé de la population rurale soit pour autant une réponse acceptable. En tout état de cause, nous tenons à rappeler aux autorités concernées que le Gouvernement du Burundi a assumé, en vertu de cette politique, la pleine responsabilité de la sécurité et du bien-être de ceux qui ont été regroupés contre leur gré.

Le décès prématuré du Président Nyerere et l'interruption consécutive du processus de paix d'Arusha n'auraient pu survenir à un moment plus inopportun. Il faut que le processus de paix d'Arusha reprenne le plus tôt possible. Nous espérons que les parties concernées seront rapidement en mesure de trouver un successeur à M. Nyerere afin d'éviter que ne s'installe un vide dangereux. Toutes les parties doivent faire tendre leurs efforts vers une reprise rapide des négociations. Les Pays-Bas se déclarent prêts à poursuivre leur soutien au processus de paix d'Arusha.

La situation au Burundi est également une source de plus grande préoccupation en raison des risques potentiels qu'elle implique pour toute la région. Le processus d'Arusha et le processus de Lusaka sont étroitement imbriqués : ils dépendent du succès l'un de l'autre. Il ne peut y avoir d'espoir de paix en République démocratique du Congo s'il n'y a pas de perspectives de stabilité fondées sur une réconciliation dans les pays voisins du Congo, à l'Est.

Pour terminer, je confirme que les Pays-Bas souscrivent à la déclaration que va prononcer le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Slovénie.

Je voudrais commencer par transmettre les remerciements de ma délégation au Sous-Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, pour son exposé d'aujourd'hui, qui illustre clairement, avec les autres informations qui nous parviennent, la réelle opportunité de ce débat.

La situation qui prévaut au Burundi est une situation de crise politique grave où se déroule un drame humanitaire. Nous avons appris la présence de 10 000 réfugiés depuis le début du mois d'octobre, chiffre qui s'ajoute aux 300 000 personnes réfugiées en Tanzanie, et aux quelque 800 000 personnes déplacées à l'intérieur du Burundi. Les comptes rendus que nous recevons du Fonds des Nations Unies pour l'enfance parlent d'une dégradation très rapide de la situation sanitaire des enfants. J'en veux notamment pour preuve le fait que sur les 287 dispensaires qui arrivent à peine à prodiguer les soins élémentaires de santé, 30 ont été fermés. Si cette tendance se poursuit, la situation deviendra beaucoup plus mauvaise. D'où l'intérêt de tenir ce débat aujourd'hui et de signaler qu'il faut mettre un terme à cette tragédie.

Le débat public d'aujourd'hui vient également à point nommé parce qu'il fournit une occasion au Conseil de sécurité de reconfirmer son soutien au processus de paix d'Arusha. Tous les orateurs ont exprimé tour à tour, cet après-midi et ce matin, leur peine face à la disparition prématurée du Mwalimu Julius Nyerere, médiateur du processus de paix d'Arusha. L'Ambassadeur van Walsum a dit que beaucoup d'entre nous espéraient au début de l'année voir aboutir le processus de paix d'Arusha d'ici la fin de cette année. Maintenant, nous savons que cet objectif ne sera pas atteint. Il est clair dorénavant que les efforts de paix devront se poursuivre l'année prochaine pour le rétablissement du régime constitutionnel et pour la promotion de la paix et de la réconciliation.

La nomination d'un nouveau facilitateur sera à cet égard décisive et nous partageons la déception de voir différer, une fois de plus, cette nomination. C'est en effet, à notre avis, une tâche prioritaire qu'il faut s'employer énergiquement à mener à bien. En outre, nous pensons qu'il est fondamental de donner la possibilité à toutes les parties concernées de participer, et d'insister pour qu'elles saisissent cette occasion. Un accord de paix qui ne jouirait pas du soutien de toutes les parties en présence au Burundi serait sans valeur et ne serait probablement pas accepté par toute la population.

Un autre problème fondamental qui mérite d'être mentionné — comme l'ont d'ailleurs fait tous les participants au débat d'aujourd'hui — est celui de la sécurité et de la sûreté du personnel international. Les tristes événements du 12 octobre 1999, date à laquelle nous est parvenue la nouvelle de l'attaque perpétrée contre une mission d'évalua-

tion interinstitutions pendant une de ses visites dans un camp de personnes déplacées dans la province de Rutana, près de la frontière tanzanienne, a montré à quel point la situation dans le pays était fragile et précaire et la violence persistante. Nous pensons que tout doit être fait pour traduire en justice les auteurs de l'attaque et pour voir dans cet événement tragique une preuve de plus de la nécessité de relancer le processus de paix à Arusha.

Les problèmes sont multiples et effrayants et le Conseil de sécurité doit être capable de réagir. Nous espérons que la visite du Secrétaire général adjoint, M. Kieran Prendergast, nous permettra d'obtenir d'autres informations, ainsi que des idées et des propositions nouvelles sur la manière dont le Conseil de sécurité peut contribuer aux efforts globaux et dont l'ONU peut appuyer les efforts des organisations régionales. Nous espérons que le Conseil sera non seulement disposé à suivre les événements, mais également à agir quand c'est nécessaire et à faire les propositions et les recommandations qui s'imposent.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Finlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kääriäinen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne sur la situation au Burundi. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie — et les États associés, Chypre et Malte, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

Par notre message au Conseil de sécurité aujourd'hui, nous voulons exprimer notre grave préoccupation au sujet de la lenteur du processus de paix et déplorer la détérioration de la situation sur le plan humanitaire, et celui des droits de l'homme et de la sécurité au Burundi et ses répercussions sur la région. Cette évolution exige un engagement encore plus actif de la communauté internationale et des dirigeants de la région. Nous devrions continuer d'appuyer le Burundi et son peuple. Nous attendons avec intérêt les recommandations possibles du Secrétaire général adjoint, M. Prendergast, à son retour de sa mission dans la région.

Nous avions espéré que cette année, un accord de paix général serait conclu au Burundi. Malheureusement, cela n'est pas le cas. La présente situation est tout à fait différente de celle d'il y a un an, lorsque la communauté internationale considérait le Burundi comme un bon exemple du processus de paix dans la région des Grands Lacs.

La mort de S. E. Mwalimu Julius Nyerere a fait faire un grand pas en arrière au processus de paix d'Arusha. L'Union européenne reconnaît son rôle crucial en tant que facilitateur ayant oeuvré inlassablement pour la paix et la réconciliation. Il laisse un grand vide. Toutefois, l'Union européenne estime qu'il est de la plus haute importance que les pourparlers continuent en attendant que l'accord se fasse sur un nouveau facilitateur.

L'Union européenne se félicite du fait que les dirigeants régionaux sont censés bientôt discuter de l'avenir du processus de paix au Burundi. L'Union européenne prie instamment toutes les parties intéressées de parvenir rapidement à un accord sur un nouveau facilitateur et sur une formule de délibérations. Elle estime que le processus de paix continu doit se fonder sur les progrès et résultats déjà obtenus à Arusha. Nous notons également avec satisfaction que le Gouvernement burundais a publiquement annoncé l'intérêt qu'il portait au processus.

L'Union européenne réaffirme son appui aux négociations internes et au processus de paix d'Arusha, qui constituent des éléments fondamentaux dans la quête d'une solution durable à la crise burundaise. L'Union européenne encourage tous les mouvements rebelles burundais à s'associer au processus de paix d'Arusha pour que les parties s'engagent sur la voie des négociations plutôt que sur celle de la violence et du conflit. Elle est convaincue qu'il ne peut y avoir de solution militaire et qu'une paix durable ne pourra être atteinte que grâce à un règlement négocié.

L'Union européenne déplore vivement la recrudescence d'une violence aveugle au Burundi, dont la principale victime est toujours la population de ce pays. Nous lançons un nouvel appel à toutes les parties burundaises et aux autres groupes armés de la région pour qu'ils mettent fin immédiatement à tous les actes de violence au Burundi. L'Union européenne demande instamment que la neutralité de camps de réfugiés dans la région soit assurée. Elle demande aux États de la région d'empêcher que leur territoire ne soit utilisé pour lancer des attaques contre des pays voisins.

L'Union européenne condamne fermement la pratique de cibler des populations civiles, y compris les réfugiés et

les organisations humanitaires. Dans la lutte opposant les forces armées et les rebelles, les victimes sont essentiellement des femmes, des enfants et des vieillards. L'Union européenne est particulièrement indignée par l'attaque lancée en octobre contre la mission humanitaire dans la province de Rutana. Elle a été atterrée par le massacre de plusieurs membres de la mission, Burundais et expatriés, y compris deux représentants d'organismes des Nations Unies. Nous demandons que les auteurs de ce massacre soient traduits en justice. La violence entrave sérieusement la capacité de la communauté humanitaire d'acheminer son aide.

L'Union européenne constate avec une profonde alarme qu'en raison des derniers actes de violence, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées a fortement augmenté, mettant en danger la vie et le bien-être d'une grande partie de la population, notamment des groupes les plus vulnérables. Plus de 1,1 million de Burundais ont été déplacés depuis le début du conflit, en 1993. L'Union européenne est particulièrement préoccupée par le déplacement forcé de quelque 300 000 ruraux, auquel a récemment procédé l'armée burundaise aux environs de Bujumbura. Nous déplorons la violation des droits de l'homme, les pertes en vies humaines et la destruction de biens qui ont marqué cette opération. Nous regrettons l'angoisse et les souffrances subies par la population civile pendant son transfert forcé vers les zones de regroupement. L'Union européenne demande au Gouvernement burundais de mettre fin à sa politique de déplacements forcés et de permettre à la population de rentrer chez elle le plus rapidement possible. En attendant, l'Union européenne demande au Gouvernement de fournir à la population de meilleures conditions sanitaires et des abris temporaires.

Le tableau sombre que dépeignent les organisations humanitaires au Burundi s'accompagne d'une mise en garde sur la dégradation éventuelle de la situation. La communauté humanitaire avertit que la malnutrition s'aggrave, surtout chez les enfants, et que le risque d'épidémies, vu le manque d'hygiène et d'eau potable, menace toute la population.

L'Union européenne lance de nouveau à toutes les parties un appel à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, à coopérer avec les organisations humanitaires dans l'acheminement des secours d'urgence et la protection des civils, et à garantir la sûreté et la liberté de mouvement de leur personnel ainsi que l'accès aux populations sinistrées. Nous notons que le Gouvernement burundais a assuré aux représentants des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales un libre accès à tous les camps de regroupement pour leur permettre de fournir une aide humanitaire. L'Union européenne espère que les autorités burundaises donneront des garanties de sécurité au personnel de l'ONU et d'organisations humanitaires et continueront d'offrir le même degré d'accès au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à ses observateurs.

L'Union européenne note également avec intérêt un plan de réforme du système judiciaire et pénitentiaire préparé par le Gouvernement burundais, et elle se félicite de l'adoption du nouveau code de procédure pénale qui entrera en vigueur l'an prochain. L'Union européenne souligne l'importance de la lutte contre l'impunité et demande instamment au Gouvernement burundais d'accélérer ses enquêtes sur les violations de droits de l'homme, en particulier lorsque des unités de l'armée sont concernées, et de traduire les responsables en justice.

La communauté internationale ne peut rester passive face à la situation au Burundi. Toutes les parties, dans la communauté internationale, doivent utiliser les moyens à leur disposition pour contribuer à la stabilisation du pays. L'Union européenne se félicite de la décision prise par le Secrétaire général de proroger la présence politique des Nations Unies au Burundi jusqu'à la fin de décembre 2000. L'Union européenne considère qu'une présence de l'ONU peut contribuer positivement à un règlement pacifique du conflit. L'Union européenne demeure disposée à appuyer le Secrétaire général et le Secrétariat de l'ONU dans leur tâche, qui est de faciliter le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de promouvoir la paix, la réconciliation et la primauté du droit. L'Union européenne appelle le Gouvernement burundais à continuer de coopérer avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Conseil de sécurité a un rôle particulier à jouer, s'agissant d'aider le Burundi et ses nationaux à trouver une solution pacifique à cette crise.

Conformément à la stratégie «humanitaire renforcée», adoptée aux réunions des donateurs à Ottawa et New York, l'Union européenne a octroyé une assistance humanitaire de 15 millions d'euros en 1998 et, cette année, a consacré au Burundi environ 10 millions d'euros. En outre, des contributions bilatérales ont été faites.

Par ailleurs, deux projets de développement qui avaient été suspendus seront réactivés, et 48 millions d'euros sont alloués à un programme de redressement centré sur la réinstallation et la réinsertion des personnes déplacées. L'Union européenne a appuyé financièrement le processus

de paix d'Arusha, et nous demandons aux États de fournir également un appui financier à ce processus.

Nous sommes prêts à continuer de soutenir la réconciliation, la reconstruction et la démocratisation du Burundi. Dans ce contexte, la volonté et la disponibilité des parties à souscrire pleinement au processus de paix joueront un rôle vital.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer nos remerciements pour l'initiative que vous avez prise de tenir un débat public du Conseil de sécurité sur la situation au Burundi.

La Norvège est profondément préoccupée par la récente aggravation des violences au Burundi, notamment dans le sud du pays et aux environs de Bujumbura. Nous estimons qu'il faut mettre un terme à cette spirale de violences.

La communauté internationale a une responsabilité particulière de prévenir une autre tragédie humaine dans cette région. La Norvège estime donc que l'Organisation des Nations Unies doit et peut jouer un rôle plus actif pour assurer la paix et la stabilité au Burundi.

La Norvège, depuis plusieurs années, appuie activement les efforts de paix et de réconciliation au Burundi et est également l'un des principaux contributeurs financiers au processus d'Arusha. Cette année nous avons déjà consacré 4,5 millions de dollars en assistance humanitaire au Burundi. En outre 4,7 millions de dollars supplémentaires ont été affectés, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, à la région des Grands Lacs en réponse aux appels régionaux lancés par l'ONU. Tenant compte de la gravité actuelle de la situation et de la nécessité d'appuyer les efforts humanitaires pour rétablir la paix au Burundi, nous envisageons également à présent un appui supplémentaire dans un proche avenir.

Le décès du Mwalimu Nyerere a suscité une grande tristesse. Son autorité, en tant que premier chef d'État de la République-Unie de Tanzanie et en tant qu'artisan de la paix dans la région, a été une contribution durable à l'édification d'un monde meilleur. Il nous manquera beaucoup à tous.

Mon gouvernement est préoccupé par le fait que son décès à cette étape cruciale des négociations de paix sur le Burundi pourrait laisser un vide dans les efforts de paix et de réconciliation, ce qui aggraverait encore la situation sur le plan de la sécurité au Burundi et entraînerait une nouvelle escalade de la violence. Nous craignons également que la violence au Burundi ne s'étende aux États voisins et ne crée une instabilité plus grande encore dans l'ensemble de la région. Nous prions donc instamment toutes les parties intéressées de s'associer aux efforts déployés pour nommer, dès que possible, un nouveau facilitateur afin de remplacer feu Mwalimu Nyerere et de reprendre également sans délai les pourparlers de paix à Arusha de façon constructive pour sortir de l'impasse dangereuse où se trouve actuellement le processus de paix.

Il est important de considérer la situation actuelle au Burundi dans le contexte des événements politiques qui se déroulent ailleurs dans la région des Grands Lacs, notamment de la situation toujours instable en République démocratique du Congo. Il sera difficile d'assurer la paix et la réconciliation au Burundi si l'Accord de Lusaka n'est pas effectivement mis en oeuvre en République démocratique du Congo. Nous sommes donc alarmés par les informations qui nous sont récemment parvenues et qui font état d'un nombre croissant de violations du cessez-le-feu dans ce pays. Nous demandons à toutes les parties à l'Accord de Lusaka de respecter les engagements qu'elles ont pris à cet égard et nous demandons également au Conseil de sécurité de suivre de près la situation dans ce pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bandora (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite d'assumer la présidence du Conseil de sécurité au mois de novembre. Nous tenons aussi à féliciter le Conseil de son intérêt constant à l'égard de la situation au Burundi et nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Fall, de l'exposé détaillé qu'il a présenté au Conseil.

Pour notre pays, cette réunion revêt une signification toute particulière car elle a lieu le dernier jour du deuil national suite au décès de notre Président fondateur, feu Mwalimu Julius Kambarage Nyerere qui, en sa qualité de facilitateur, a travaillé inlassablement à la recherche d'un règlement pacifique aux problèmes qui confrontent le Burundi. Le plus bel hommage que le Conseil puisse rendre à sa mémoire consisterait à s'atteler de nouveau à la recherche déterminée d'une solution durable au conflit que connaît ce pays.

La situation au Burundi reste tendue et difficile. Elle continue de se caractériser par la violence et les souffrances endurées par la population, et demeure un défi pour le Burundi même, pour la sous-région, pour l'Afrique, pour la communauté internationale et, dans ce cas précis, pour le Conseil de sécurité.

Le Conseil se réunit dans le contexte de deux importants événements, à savoir, le décès du facilitateur des négociations de paix du Burundi dans le cadre des pourparlers d'Arusha et la crise qui ne cesse de s'aggraver dans ce pays. Il appartient donc au Conseil de faire le bilan des efforts qui ont été faits en vue d'un règlement négocié au Burundi et de ce que l'on peut faire pour les renforcer afin de relancer le processus de paix entamé à Arusha et de le faire progresser.

Le 21 juin 1998, lorsque les pourparlers auxquels ont participé toutes les parties ont commencé à Arusha, les participants aux négociations de paix au Burundi, y compris toutes les parties au conflit burundais, ont signé une déclaration de principes et d'intention. Dans la déclaration, les signataires se sont engagés à poursuivre des négociations sérieuses jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée à la crise dans leur pays. Ils se sont également engagés à régler la crise par des moyens pacifiques et à mettre un terme à toutes les formes de violence, et ils ont déclaré la suspension des hostilités. Dans la déclaration, les parties se sont également mises d'accord pour cerner cinq grandes questions qui devaient être discutées et ont décidé de créer un comité chargé d'examiner chacune de ces questions. Je rappellerai que les cinq grands domaines de négociations étaient, premièrement, la nature du conflit au Burundi, les problèmes du génocide et de l'exclusion et leurs solutions; deuxièmement, la démocratie et la bonne gouvernance, les dispositions constitutionnelles, les questions de justice et la lutte contre l'impunité, le pouvoir judiciaire, le système d'administration et les institutions transitoires; troisièmement, la paix et la sécurité pour tous, les questions de sécurité publique et de défense, la cessation des hostilités et des dispositions pour un cessez-le-feu permanent; quatrièmement, la réinsertion et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, la relèvement économique et social et le développement; et, cinquièmement, des garanties quant à l'application de l'accord issu des négociations de paix du Burundi.

Depuis la convocation de la deuxième session de fond des négociations en juillet 1998 et le début des travaux des comités, un travail considérable a été accompli. Le principe de la négociation est fermement établi et les parties ont réussi à maintenir le mécanisme d'Arusha en place pendant toutes ces négociations. Les hostilités armées n'ont malheureusement pas cessé mais les négociations se sont poursuivies.

Les pays de la région ont pris note de la disposition des parties burundaises et notamment du Gouvernement à négocier, et ils les ont soutenus. C'est dans ce contexte et en reconnaissance du fait que des progrès ont été réalisés, que la région a collectivement décidé de suspendre les sanctions imposées au Burundi en janvier de cette année.

En tant que voisin du Burundi, notre principal intérêt est de veiller à ce que le processus d'Arusha qui a été si soigneusement préparé et qui a fait des progrès appréciables jusqu'à présent se maintienne et parvienne progressivement à son aboutissement.

On accusera mon pays, comme on l'a souvent fait, d'appuyer et d'accueillir des éléments armés qui s'attaquent au Burundi. Nous rejetons avec force cette allégation. Nous avons dit et répété que la Tanzanie n'a aucun intérêt à appuyer les attaques armées contre le Burundi ni à héberger, former ou armer ses opposants. Nous savons que nous serions les principales victimes d'une telle politique. En outre, mon Gouvernement a mis au défi les autorités burundaises de fournir des preuves de ces allégations. À ce jour, aucune preuve n'a été fournie et aucune preuve ne sera fournie parce que les accusations sont fausses et sans fondement. Néanmoins, la Tanzanie est déterminée en tant que voisin responsable à continuer d'honorer ses obligations internationales relatives à l'accueil des réfugiés et, avec les autres pays de la région, à lutter pour la paix au Burundi. Leur paix est également la nôtre.

À la clôture de la quatrième session des négociations de paix à Arusha, en juillet dernier, des progrès considérables avaient été accomplis. De fait, nous avons appris que deux des comités avaient terminé l'essentiel de leurs travaux. Les consultations de suivi entre le Gouvernement, l'Assemblée nationale, les partis de l'Union pour le progrès national (UPRONA), le Parti pour le redressement national (PARENA), le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) et le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD), qui ont eu lieu à Dar es-Salaam du 30 août au 12 septembre 1999, ont permis de passer au crible un certain nombre de questions. Les consultations de suivi qui étaient prévues pour la mi-octobre n'ont pu avoir lieu en raison du décès du médiateur, Mwalimu Nyerere.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Comment la Tanzanie envisage-t-elle l'avenir? À nos yeux, le processus d'Arusha a été en mesure d'offrir aux parties burundaises

un cadre à partir duquel s'engager sur la voie difficile mais inévitable du dialogue et du compromis. La Tanzanie estime que la quête de la paix et de la stabilité au Burundi n'est pas un effort utopique. Elle est à la portée des parties si les progrès réalisés jusqu'à présent à Arusha sont consolidés et étendus. Nous envisageons donc l'avenir comme suit.

Tout d'abord, le processus de négociation ayant atteint un stade critique, il importe de ne pas perdre l'élan. Il est fort possible que dans l'instabilité ambiante, on essaye de donner l'impression que les progrès ont été minces sur le fond et que, puisqu'on est à la recherche d'un nouveau médiateur, le processus doit être recomposé de toutes pièces et, pire encore, repris à zéro. Nous ne devons pas permettre qu'il en soit ainsi. Nous devons au contraire veiller à ce que le processus de transition vers un nouveau médiateur soit géré de façon à consolider les acquis du processus et sa continuité.

Deuxièmement, nous ne voyons pas pourquoi le processus de négociation au sein des comités ne serait pas immédiatement relancé. Car, même pendant la médiation de Mwalimu Nyerere, l'essentiel des négociations se faisait dans ces comités, créés par les parties elles-mêmes. Les comités, dirigés par des individus de grande expérience et de grande intégrité issus des quatre coins du monde, sont en place et ont chacun un mandat spécifique. Le médiateur y a pour rôle de surveiller le processus et de convoquer les séances plénières. Outre les comités, il existe une armature d'experts qui, jusqu'à présent, ont appuyé les travaux des comités et aidé le médiateur. Nous ne voyons pas pourquoi ces experts ne pourraient continuer de rendre des services au processus, alors même que se poursuivent les consultations pour désigner un nouveau médiateur.

Troisièmement, en dehors de la structure officielle des comités, les principales parties avaient elles-mêmes entamé des consultations officieuses pour compléter le processus d'Arusha. Là encore, il n'y a absolument aucune raison pour que ces arrangements — qui, de toute manière, ne dépendent pas du médiateur — ne se poursuivent pas.

Quatrièmement, nous cherchons à relancer le processus de négociation, mais nous sommes également préoccupés par l'intensification des agissements de groupes armés au Burundi et par ses conséquences négatives sur la paix et la sécurité dans le pays et sur le processus de négociation lui-même. Il importe par conséquent de voir quel est le meilleur moyen d'intégrer rapidement les éléments armés au processus de négociation à mesure qu'il progresse. Nous devons accélérer les consultations dans ces domaines afin de mettre un terme à la violence au Burundi.

Cinquièmement, le médiateur, le regretté Mwalimu, avait été désigné par la région. Alors que nous parlons, des consultations sont en cours au sein de la région pour lui désigner un successeur. Un sommet régional qui doit se tenir à la fin du mois résoudra définitivement cette question, espérons-le. La région sait parfaitement que pour désigner le nouveau médiateur, elle devra mener des consultations intenses et solliciter l'assentiment des parties burundaises, ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble. La région est résolue à faire en sorte que soit désignée comme médiateur une personnalité d'envergure qui puisse gagner la confiance des parties et qui soit en mesure d'assumer, de façon efficace et en s'y consacrant entièrement, la direction du processus de négociation.

Dans ces conditions, que devrait faire à votre avis le Conseil de sécurité? Mon gouvernement pense qu'un accord au Burundi n'est possible que si les parties peuvent être poussées à poursuivre sur la voie des négociations. Nous pensons que bien du chemin a déjà été parcouru, même si nous reconnaissons que des divergences fondamentales font encore obstacle à cet accord. Il importe donc que le Conseil se prononce sans équivoque en faveur du processus d'Arusha et continue d'encourager les parties à persévérer sur la voie du dialogue et à rester attachées au principe d'un règlement négocié. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies doit continuer de participer de façon constructive aux consultations en cours sur la voie à suivre dans la région des Grands Lacs.

Deuxièmement, la Tanzanie pense que le Conseil de sécurité doit lui-même continuer de soutenir le processus de médiation en lui fournissant des ressources et demander instamment à ce qu'on apporte à ce processus un appui soutenu. Je voudrais à cet égard exprimer la gratitude de mon gouvernement, au nom de la médiation, aux pays et organisations qui, à ce jour, ont fourni une aide financière ou autre au processus d'Arusha. Cette aide a permis à nombre de parties, et notamment aux petits partis du Burundi, de participer aux pourparlers d'Arusha.

En troisième et dernier lieu, mon gouvernement estime que l'Organisation des Nations Unies doit préparer des plans d'urgence pour l'issue du processus d'Arusha. Nous avons appris, dans d'autres situations, à quel point notre manque de préparation peut avoir des conséquences tragiques. Le Burundi aura besoin d'une aide pour la reconstruction et la mise en place d'institutions chargées de contrôler la mise en oeuvre du processus de paix. Le peuple burundais aura besoin d'aide pour reconstruire, s'occuper des personnes déplacées et accueillir et réinstaller ceux qui sont en exil en tant que réfugiés. Et, surtout, il aura besoin

des encouragements et de l'appui constants de la communauté internationale tout au long du processus de guérison, de rétablissement de la confiance et de reconstruction d'un Burundi uni et pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil poursuivra l'examen de ce point à sa prochaine séance, qui aura lieu immédiatement après la levée de la présente séance.

La séance est levée à 16 h 15.